

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 5 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Serge MAUHOURAT suppléant d'Ophélie ESCOT, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Jean CASABONNE à Martine MIRANDE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Alain CAMSUSOU (excusé), Rose Elisabeth LOPEZ, Laurence DUPRIEZ

RAPPORT N° 08-200728-FIN-

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS CO-FINANCES PAR LA CCHB POUR 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN



M. ESTOURNES précise que la Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences, telles qu'elles ont été redéfinies au cours de l'année 2018 (Conseil Communautaires du 27 septembre et du 8 novembre).

Dans le cadre des délégations données au Président par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, celui-ci a procédé à plusieurs attributions au cours de la période d'état d'urgence, ainsi que les élus en ont été informés par communication des décisions suivantes :

- Décision n° 2020-01 du 24 avril 2020,
- Décision n° 2020-05 du 28 mai 2020,

Ainsi, pour 2020 il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes, complémentaires à ces Décisions :

Solde restant à attribuer après Décisions

• La fibre 64	
50 % subvention de fonctionnement	11 351.40 €
(montant total annuel 22 704.40 €)	
avance de trésorerie remboursable	
(selon plan de financement figurant dans la convention).....	118 000.00 €
•	Pôle métropolitain
« Pays de Béarn »	32 745.00 €
Mission locale	1 979.00 €
(montant total annuel 100 919 €)	
Faire	330.57 €
(montant total annuel 6 954.57 €)	
Cinéma	5 000.00 €
(montant annuel 30 000 €)	
Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées	26 000.00 €
Comité d'Action Sociale Intercommunal	14 000.00 €
Camp de Gurs	7 200.00 €
Associations à vocation économique :	
Béarn Adour Pyrénées	1 200.00 €
Association des éleveurs transhumants des 3 vallées (AET3V)	164.00 €
(montant annuel 2 664 €)	
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	4 500.00 €
Chambre agriculture (marchés de producteurs de Pays)	6 000.00 €
Associations à vocation culturelle :	
Junte de Roncal	4 200.00 €
Bibliothèque Josbaig	460.00 €
Ecole de musique intercommunale	80 754.00 €
(montant annuel 112 344 €)	
Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle Aquitaine	1 950.00 €
Social	
Pyrénées Pôle Métiers Montagne	3 000.00 €
Espace de Vie Sociale	10 000.00 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

Concernant plus particulièrement les appels à projets « tourisme » et « culture », une enveloppe identique à 2019 a été prévue au budget primitif 2020. Les arbitrages correspondants auront lieu lors d'un prochain conseil communautaire en septembre.

Les subventions et participations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention spécifique.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à verser les subventions et participations susvisées pour l'année 2020 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY